



Haie mal taillée par société espace vert (bosses trous décrochag

Par **cfbatman**, le 12/01/2016 à 19:29

Bonjour, j'ai récemment fait appel à une société d'entretien espace vert pour tailler mes haies seulement le résultat est désastreux, haies gondolées horizontalement et verticalement,, pas de niveau elle penchent(15 cm de dénivelé alors que le terrain est plat sur 10 mètres seulement, il y a des décroches dedans etc un massacre j'ai donc appelé la société pour qu'ils viennent constater les dégâts mais ils m'ont répondu qu'ils ne pouvaient pas faire mieux et que je devais les payer que faire ??? à l'aide s'il vous plaît on me demande 180 € tout de même pour une haie dont nous avons honte car les voisins nous demandent ce qui c'est passer pour avoir un tel résultat catastrophique !!!je compte sur vous un très grand merci d'avance

Par **morobar**, le 12/01/2016 à 19:51

Bonjour,
Il vous faut faire des photos et surtout un constat d'huissier pour fixer l'état de la haie et non la qualité de la prestation.
Le problème est que le coût du constat pourrait dépasser la facture du prestataire.
Il va donc falloir soit emprunter la voie décrite, soit négocier avec le jardinier.
Ou l'un après l'autre rapidement.

Par **cfbatman**, le **12/01/2016** à **19:55**

bonsoir merci pour ces precieux conseils merci le jardinier m a repondu qu il ne pouvait pas faire mieu je lui ai demander de venir voir sur place et constater avec nous ce qui ne va pas mais non il n ai pas venu pour tout est parfait merci

Par **morobar**, le **13/01/2016** à **07:45**

Comme tout prestataire le jardinier a une obligation de résultat.
Donc dès le départ il accepte la prestation et/ou émet des réserves quant au résultat.
Sans réserves, le résultat ne peut donner lieu à contestation.
Il faut donc prendre des photos et les dater, par exemple en s'en adressant sous pli fermés par la poste...ou tout moyen à votre convenance, comme des attestations de voisins conformes à l'article 202 du code de procédure civile.